

# Un « COUP DE BALAY » à Chartres !

Les Mairies peuvent désormais, avoir et gérer des sociétés (SEM – SPL et autres) les Conseillers municipaux sont devenus des chefs d'entreprises (promoteurs).



Mais, ceci est contraire à la loi.

**MédiaChartres** vous explique.

Avec des statuts de « promoteurs », les protagonistes sollicitent des permis de construire à ... eux même (d'où, la naissance du conflit d'intérêt), il serait donc étonnant qu'ils se les refusent.



**Question:** comment être « Juge et partie » ? sujet pour une « QPC » (question prioritaire de constitutionnalité).

<https://www.vie-publique.fr/questions-reponses/23811-la-questi-on-prioritaire-de-constitutionnalite-qpc>

Les règles élémentaires de basses, sur le chantier « Noël Ballay/Famin » sont quasi inexistantes (ou douteuses): défaut d'affichage du permis de construire (de + de 3 ans ?) et de la prolongation (avec certification d'huissier), détérioration et exploitation abusive sans autorisation de l'espace Public,

délict de favoritisme, absence de fouilles archéologique « **sérieuses** » dans un secteur sauvegardé et sur un site protégé (**destruction d'artéfacts**) !



« Archéo Ville de Chartres » **IMPORTANT :**  
<https://www.chartres.fr/vivre-a-chartres/urbanisme/avis-denquete-publique-3eme-modification-du-plan-de-sauvegarde-et-de-mise-en-valeur/>

<https://www.chartres.fr/vivre-a-chartres/urbanisme/plan-de-sauvegarde-et-de-mise-en-valeur/>

[https://fr.wikipedia.org/wiki/Art%C3%A9fact\\_\(arch%C3%A9ologie\)#:~:text=Un%20art%C3%A9fact%20arch%C3%A9ologique%20est%20un%20%C3%A9l%C3%A9ment%20ou%20un%20fait%20partie%20avec%20les%20%C3%A9cofacts%20du%20mobilier%20arch%C3%A9ologique.](https://fr.wikipedia.org/wiki/Art%C3%A9fact_(arch%C3%A9ologie)#:~:text=Un%20art%C3%A9fact%20arch%C3%A9ologique%20est%20un%20%C3%A9l%C3%A9ment%20ou%20un%20fait%20partie%20avec%20les%20%C3%A9cofacts%20du%20mobilier%20arch%C3%A9ologique.)

<http://www.archeologiesenchantier.ens.fr/spip.php?rubrique37>

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1988>

[https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article\\_lc/LEGIARTI000017924078/](https://www.legifrance.gouv.fr/codes/article_lc/LEGIARTI000017924078/)

Des éléments qui devraient rapidement (d'après nos sources) ,

être entre les mains de la j



et surement intéresser cette dernière (...)

**A suivre.**

Yves Dubois



